

de projets agricoles dès 2013 s'était inscrite dans une stratégie d'occupation du terrain contre Vinci et les cumulards. Nous devons donc lutter pour que ces terres n'aillent pas à l'agrandissement.

Ce rejet est sans doute une des causes du refus par la Préfecture d'une « solution Larzac » et de la Convention d'Occupation Précaire collective proposée par le mouvement. Certains analystes en ont conclu que le collectif effrayait les dirigeants. Ce n'est pas tout à fait vrai, les structures collectives existent, elles sont légales et parfois même glorifiées. Le problème, à Notre-Dame-des-Landes, c'est que le collectif qui fourmille ici n'est pas un simple agglomérat de personnes. C'est un commun qui a mis en échec durant 50 ans les gouvernements successifs, un commun de résistance. Et ouvrir la voie au commun, c'est pour la Préfecture ouvrir la voie aux résistances.

/Ce pour quoi l'on se bat

Mais elle fait fausse route en confondant la forme et le fond. Elle s'imagine qu'une structure juridique individuelle va fatalement nous rendre individualistes, par force ou par fatigue. Elle sait que dans les projets que nous lui présentons, le récit s'adapte à ses demandes, mais pense qu'il va devenir réalité à force de papiers. Alors que ce que nous vivons sait bien se jouer des administrations si par ailleurs le désir et les moyens de communiser perdurent. Sauver les conditions de possibilité et d'accroissement du commun qui est déjà là, voici donc l'enjeu véritable, au-delà du mode de gestion des terres. Car la réapparition des flics et le processus des fiches n'ont pas réduit au silence la base matérielle et spirituelle que constitue la zone : le réseau de ravitaillement s'est encore rendu à Nantes ce printemps, et ils n'ont pas su empêcher les postiers rennais en grève de venir nous rendre visite. Ils ont dû regarder impuissants les grumes être sciées près du « hangar de l'avenir » pour former la charpente du nouveau Gourbi. Peut-être ont-ils aperçu, depuis leur hélicoptère, cette même charpente se mouvoir dans le crépuscule, puis dans la nuit, entourée d'une centaine de porteurs entonnant des airs de musique classique. Au matin, leur tank l'a détruite de deux coups de lame avant qu'ils ne repartent en rang, incapables pourtant d'effacer la magie et l'insolence de la veille. Nous avons des armes qu'ils n'ont pas.

Ce commun-là est notre force, il est ce pour quoi nous nous battons ici, ce pour quoi nous nous battons encore très bientôt. Il est ce à quoi nous devons être

fidèles, quelle que soit notre situation administrative. Mais il n'est rien sans un territoire. Il est aussi géographique qu'historique, ancré dans ce bout de bocage jusqu'au bout des ongles. Il n'y a pas de commun en soi sans les moyens de sa réalisation, sans les lieux d'organisation qui lui donnent toute son amplitude. Ce commun-là ne se transporte pas plus ailleurs que les animaux menacés qu'ils voulaient « déplacer ». Il appartient à ce territoire-là, il est enfant de ce mouvement-là, il est son héritage autant que son présent, en actes. C'est pour cela que nous luttons contre l'anéantissement de la zad, parce que ce qui vit ici ne vivrait pas ailleurs. Parce qu'il n'existe en France aucun autre endroit partagé réellement par tout un mouvement de lutte, par des milliers de personnes ayant traversé ensemble des batailles, des espoirs, des désillusions, et y ayant survécu. Tant que cette lueur éclairera les talus et les fossés du bocage, nous combattons pour elle.

Ce combat se fera extrêmement concret dès le 15 mai, date annoncée d'une nouvelle opération d'expulsions présentées de nouveau comme « partielles ». Face au retour des pelleteuses, les cabinets préfectoraux espèrent que le mouvement plonge dans des divisions aussi stupides qu'inintéressantes politiquement entre ceux qui ont rempli le formulaire et ceux qui ne l'ont pas fait. Nous refusons fermement ces dichotomies, et ils nous trouveront derrière les barricades pour défendre la zad et tous ses lieux de vie.

Des habitant.e.s des lieux suivants : le Moulin de Rohanne, la Rolandière, les 100 noms, la Hulotte, Saint-Jean-du-Tertre, les Fosses noires, la Baraka et Nantes réunis dans le CMDO (Conseil Pour le Maintien des Occupations)

14.05.2018

TANK, ON EST LÀ !



Au fil de cette « trêve » qui a des accents d'occupation militaire, la vie quotidienne a, de-ci de-là, repris timidement quelques-unes de ses habitudes. Flics ou pas, il faut semer, soigner les bêtes, tenir les lieux publics. Si une certaine hésitation se fait parfois sentir au moment de mettre les graines en terre, elle est vite balayée par cette certitude que les blindés n'ont su faire vaciller : nous resterons là. Nous verrons les fruits de nos vergers, nous goûterons nos récoltes à l'automne, peut-être même verra-t-on les arbres de haute futaie constituer les charpentes des cabanes de ceux qui sont encore des enfants. Nous n'avons pas attendu les propositions de régularisation pour nous projeter ici sur un temps long, au-delà même de notre propre existence. Ce jalon-là nous fait tenir en cette veillée

d'armes, alors que l'on attend la nouvelle opération de destruction qui va frapper la zad. Durant celle initiée le 9 avril, nous avons eu l'occasion de mesurer nos forces. Le mouvement, qu'on disait gangrené par les querelles internes depuis l'abandon du projet, a démontré qu'il était encore vivace. En face, la gendarmerie a prouvé qu'elle pouvait sans grande difficulté raser un tiers de la zad en moins de trois jours. Ainsi, si l'arrivée de milliers de personnes, les tirs de molotov sur les blindés, les actions de solidarité et la détermination générale nous ont redonné de l'allant, les manœuvres écrasantes de la plus grosse opération policière depuis mai 68 nous ont un peu glacés. Notre force encore vibronnante faisait face à une possibilité d'anéantissement éclair de la zone qu'il paraissait bien difficile de conjurer, du moins par la seule confrontation directe avec les gendarmes. Il y eut certes des gestes éclatants, mais le dispositif n'a pas été profondément mis en difficulté. Dans l'histoire de cette lutte, nous n'avons d'ailleurs jamais contenu les flics par

notre seule résistance physique. Celle-ci a toujours été adossée à des contraintes légales ou juridiques, à des accords politiques qui venaient entraver et limiter la puissance de feu des militaires. Notre capacité d’action, y compris sur le terrain, est et restera de nature politique. Si nous avons pu défendre efficacement le hameau de la Chateigne en 2012, c’est grâce à l’action simultanée d’une résistance acharnée et de la bataille légale ayant mis les flics dans l’impossibilité de détruire les cabanes. C’est donc toujours par des actions conjointes, politiques, médiatiques et martiales, que nous emportons des victoires. Or lors de la semaine d’expulsions, il n’existait aucun appui juridique sur lequel adosser nos barricades. Et nous avons bien compris que la destruction des 100 noms avait toutes les apparences d’un effet d’annonce : tout est attaquable, on peut détruire très large. Le gouvernement, quant à lui, s’est confronté au risque de creuser l’écart entre son récit médiatique et la brutalité nécessaire à ses velléités destructrices. L’élévation du niveau de conflictualité des opposants le poussait en effet à élever le sien, accroissant le risque de tuer, dans une situation où le soutien au mouvement s’intensifiait. Chacun des adversaires a d’une certaine manière vu ce qu’il avait à perdre. Et nous, réveillés de l’impression d’invincibilité sur le terrain que des années de conjuration de la menace nous avaient données, nous avions davantage à perdre…

/On s’en fiche

C’est à ce moment-là que la préfète a brandi ses « formulaires simplifiés ». Ils donnaient soudain une matérialité aux propos du Premier ministre le jour de l’abandon de l’aéroport : seuls ceux qui entrent dans un processus de régularisation pourront rester. Nous savions désormais que la Préfète avait les moyens de sa suffisance, et sa « proposition » était appuyée à un ultimatum tout à fait clair : rendre ces formulaires avant le 24 avril sans quoi les opérations reprendraient. Jusqu’au dernier moment l’hésitation a régné. Il paraissait fort peu plausible que l’État recule face à une fin de non-recevoir de la zad répondant à une demande semblant somme toute minimaliste. Beaucoup de voisins compagnons de lutte ne comprenaient d’ailleurs pas nos tergiversations, nos réticences à saisir ce qui ressemblait à un moyen simple d’éviter l’assaut final. Certaines composantes disaient également ne pas vouloir s’engager plus loin avec nous en cas d’un refus net. Finalement, l’assemblée a décidé d’utiliser cette prise des fiches pour sortir de cette séquence et tenter de protéger par ce biais le territoire de la zad. Il fallait

pour cela que les formulaires couvrent les parcelles et habitats du mouvement. Ce pari a été largement partagé. Quelques lieux ont toutefois refusé cette stratégie. Tout a été fait pour tenter de subvertir le cadre imposé par la Préfecture : des associations se sont glissées au milieu des rares individus, des agriculteurs se sont inscrits comme « parrains », plusieurs activités (agricoles ou non) ont déclaré les mêmes parcelles et enfin chaque projet était lié aux autres, l’ensemble étant remis dans une énorme liasse commune à la Préfecture. La carte des usages ainsi dessinée ressemblait davantage à nos manières de faire, car il s’agissait également de rendre visible l’entremêlement de nos existences : sur un même champ, le verger plante des arbres en bordure, le groupe céréales effectue une rotation de sarrasin et l’année suivante c’est le groupe patates qui met en terre ses tubercules. Sans parler du rassemblement d’été qui s’y organisera peut-être, ou de la salamandre géante qui trône désormais entre les rangs fraîchement labourés. Cet écheveau peine tant à rentrer dans les cadres que les bureaucrates de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, en charge de l’étude des fiches, ont fini par nous dire : « Mais pourquoi l’État ne vous signe pas une convention collective, ce serait tout de même plus simple ! » De même, lorsqu’ils ont convoqué une à une les personnes ayant donné leurs noms, c’est toutes ensemble qu’elles sont venues, vêtues de tee-shirts sur lesquels était sérigraphié : « zad, on la joue collective ».

Le résultat immédiat de cette tentative revenait à enjoindre l’État d’annoncer que oui, effectivement, les zadistes, ceux qu’il vouait hier aux Gémonies, allaient finalement continuer à vivre sur ce territoire. Que sous un discours rigoriste, ce qui se tramait ressemblait à une des plus massives régularisations de squatteurs de l’histoire française. La droite, à travers la voix de la présidente de Région, ne s’y est d’ailleurs pas trompée en s’offusquant publiquement : « Dans le fond, au-delà de la mise en scène de la force brute, la vérité crue de cette opération c’est que l’État va

donner des terres aux zadistes et qu’ils vont rester. » Comment ? C’est ce que les batailles à venir nous diront. Ces formulaires, légalement, n’engagent pas les parties en présence pour le moment. Il ne s’agit pas d’un contrat, mais d’une simple déclaration d’intention. La préfète prétendait qu’elle voulait des noms, elle les avait en réalité déjà dans les nombreuses procédures juridiques par lesquelles nous défendions nos habitations. C’est donc avant tout et en premier lieu un échange symbolique permettant la « trêve » qui a été accompli. Et en effet, ils ne sont pas revenus expulser le 24 avril. Nous ne nous leurrions cependant pas sur la visée de cet échange : l’État cherche à nous trier. Il a, de fait, très peu d’imagination. Et comme tout bureaucrate, sa logique ne peut dépasser le binarisme. Il agit comme si la zad était peuplée d’un côté de radicaux qui bâtissent des barricades et jettent des cocktail molotov, et d’un autre de gentils porteurs de projets qui n’attendent que de se régulariser. Il croit sans doute qu’une fois que les seconds auront rempli leurs fiches, il suffira de déloger les premiers pour que le bocage redevienne paisible. Il applique à notre situation ce qu’il a – presque - réussi à faire advenir partout : l’univocité des êtres. Cette séparation est un des lieux communs les plus absurdes de la pensée occidentale, ce qui explique sans doute qu’il soit si abondamment repris, dans les médias mainstream ou non. Mais voilà, celles et ceux qui tentent par la négociation de rouvrir des brèches pour l’avenir se sont aussi dressés avec toute la véhémence qui convient face à lui dès le 9 avril. Ce n’est pas parce qu’on monte sur une barricade qu’on ne sait pas tenir un crayon ou traire une vache, et vice versa. L’État a donc aussi contribué à donner à certains de ses farouches opposants des moyens de consolider leur situation…

/Phobie administrative

Mais si donner des « gages de régularisation » semble aujourd’hui nous préserver d’un anéantissement total, il se peut que

demain cela soit l’inverse, que nous nous retrouvions mis en péril par une individualisation trop poussée des situations et les contrôles qui en résultent. Et il ne faut pas sous-estimer la force d’engrenage et de modelage de la vie que produisent les procédures d’installation. Leur visée consiste aussi à nous faire croire qu’elles constituent la seule manière de se rapporter au monde, et si nous n’y prenons pas garde, elles peuvent rapidement s’imprimer sur nos désirs et nos envies. Nous ne savons pas jusqu’où la « stratégie d’auto-défense administrative » du mouvement aura un sens ni quelles marges de manœuvre nous aurons le moment venu pour rompre ou nous en dégager, cela dépendra là encore des liens et des solidarités que nous aurons continué à faire vivre dans cette nouvelle phase de la lutte. Nous n’avons aucune garantie, pas plus dans cette voie que dans une autre. C’est un pari, une hypothèse qui repose bien plus sur la force réelle du mouvement de soutien que sur l’illusoire bienveillance de l’administration française. Pour qu’il fonctionne, il nous faudra encore et toujours nous battre aussi au sens propre du terme. Ce pari, le mouvement ne l’a pas fait par goût, comme chacun s’en doute. Il s’appuie sur un constat, guère agréable à énoncer : la zad n’est plus la zone de non-droit qu’elle avait su être depuis 2013. Et au vu du nombre de flics qui la parcourent chaque jour, il y a bien peu de chances qu’elle le redevienne, du moins pas aussi ostensiblement qu’avant. Le rapport de force a évolué, et il nous faut bien en prendre acte. En 2016, quand les dernières barrières légales concernant les habitants historiques sont tombées, il a fallu quatre manifestations de plusieurs dizaines de milliers de personnes afin de dissuader l’État d’évacuer. Cette force de mobilisation n’est pas donnée une fois pour toutes, et il est probable que nous ne pourrions pas la maintenir indéfiniment maintenant que du projet d’aéroport il n’est plus question.

Parmi les fronts que cet abandon pousse sur le devant de la scène, il en est un qui s’est durci : la bataille pour les terres. Sur les 300 hectares « du mouvement », acquis de haute lutte en empêchant la chambre d’agriculture de les redistribuer, la Préfecture nous fait savoir que nous pourrions signer des baux précaires, si nous le souhaitions. En revanche, elle refuse d’en entendre parler sur les terrains encore revendiqués par les « cumulards » (les agriculteurs qui ont vendu leurs terres à Vinci et se sont généralement agrandis). Une situation qui peut paraître paradoxale se dévoile alors : toutes les fiches ont été considérées comme éligibles, sauf celles des projets répondant le plus aux critères énoncés par l’État, car ils se situent sur ces « terres conflictuelles ». Mais il n’y a pas là de hasard malheureux : à la Noë Verte et à Saint-Jean-du-Tertre, l’installation